Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202608-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 2 février 2026

Date de la convocation : 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six le deux février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, Charlotte QUENARD, André CORBEL, Marie-Annick GUERNION-BATARD, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, Jacqueline BODIN-GAUTHO (arrivée à 19 heures 43), ~~Sylvie ROUSSEAU~~, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, ~~Pascale COTTEN~~, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, Nolwenn GUYONNET, Elodie JOUAN, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Sylvie ROUSSEAU qui a donné procuration à Loïc RAOULT
Pascale COTTEN qui a donné procuration à Béatrice DUROSE

Marie-Annick GUERNION-BATARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**17**
Nombre de votants	**:**	**19**

2026/07 Affectation des résultats

Section Fonctionnement		
Recettes Fonctionnement	1 873 167,04	
Dépenses Fonctionnement	1 454 130,98	
Solde d'exécution section Fonctionnement 2025	419 036,06	Excédent Fonctionnement
Excédent de fonctionnement à reporter en 2026	419 036,06	Inscrit en 1068 Recettes investissement
Excédent budget lotissement Le Clos du Champ de Foire	105 955,09	à reporter en 2026 sur inv commune
Section Investissement		
Résultats antérieurs reportés au BP 2025	-158 323,56	
Recettes Investissement	1 044 250,51	
Dépenses Investissement	1 439 711,25	
Solde d'exécution section Investissement 2025	-395 460,74	Déficit investissement

Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 26 janvier 2026,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
AFFECTE l'excédent de fonctionnement Commune 2025 de 524 991.15 € comme suit :
Article 1068 (afin de couvrir le déficit d'investissement) : 524 991.15 €

Pour extrait conforme au registre.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202329-20260202-202608-DE

Le Maire,

Loïc RAOULT